

Éducateur sportif / Éducatrice sportive

Coach sportif/Coach sportive, Moniteur sportif/Monitrice sportive



Tennis, gymnastique, football, judo, boxe, roller, escalade ou multisports... L'éducateur sportif initie ou entraîne des publics variés (jeunes, adultes, seniors) dans une ou plusieurs disciplines en adaptant ses cours pour une bonne progression.

 Statut d'exercice : **fonctionnaire, indépendant, saisonnier, salarié**

 Niveau de formation requis : **bac ou équivalent**

DESCRIPTION DU MÉTIER

Enseigner une discipline sportive...

L'éducateur sportif anime, enseigne et entraîne sa ou ses disciplines de prédilection à différents publics tout en veillant à leur sécurité. Il observe et corrige les gestes et les postures, fournit les indications techniques pour que chacun progresse. Qu'il propose des séances récréatives ou des entraînements visant la performance, il s'adapte toujours aux caractéristiques de ses élèves (niveau sportif, âge, motivations...).

... à des publics variés

L'éducateur sportif peut enseigner à des groupes ou donner des cours individuels. Il peut s'adresser aux enfants, notamment en bases de loisirs, colonies ou centres de vacances, etc. aux adultes ou encore aux seniors. Dans tous les cas, il prépare ses cours à l'avance sous forme de cycle pour s'assurer que chacun progresse. Il adapte ses cours en fonction du groupe et du temps qu'il a notamment.

Encadrer et gérer

Dans les petits clubs sportifs ou associations, l'éducateur est souvent le seul salarié. Il est alors chargé d'encadrer les bénévoles qui travaillent avec lui. Il peut également être chargé d'autres tâches comme l'organisation de compétitions, la gestion des adhésions, la recherche de sponsors, la communication, etc.

COMPÉTENCES REQUISES

Au top de sa forme

L'éducateur sportif maintient son niveau technique dans sa (ses) discipline(s) par une pratique régulière et une bonne hygiène de vie. Il suit également l'évolution et l'actualité de son sport. Capable de résister au stress, il doit répondre de la sécurité des pratiquants, occasionnels ou réguliers. Sa responsabilité s'étend également

aux équipements et aux installations qu'il utilise ou qui lui sont confiés.

À l'écoute de son public

Pédagogue, il sait trouver le mot juste, mettre en confiance, donner des conseils personnalisés, faire preuve d'écoute, de patience et d'autorité. À lui de créer une ambiance conviviale ou propice à l'émulation. Son sens relationnel l'aide à s'adapter à des publics très variés : enfants et jeunes de tous âges, adultes, personnes âgées, publics en situation de handicap... Il peut également être amené à encadrer une équipe d'animateurs sportifs bénévoles.

Sentir les tendances et les promouvoir

Un éducateur sportif doit assurer la gestion et la promotion de son activité et de sa structure, surtout s'il exerce à son compte, dans le milieu fédéral ou associatif. Bon communicant, il sait accueillir le public. Et le fidéliser en proposant des prestations adaptées, voire innovantes. Dans tous les cas, il doit s'adapter à son public.

EMPLOI ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

Salaire

Salaire du débutant

A partir de 1801 euros brut par mois, pour éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie B, filière Sportive)

Intégrer le marché du travail

Les clubs en tête

Avec 16 millions de licenciés en club et 64 % des Français qui pratiquent une activité physique au moins une fois par semaine, les éducateurs ont des perspectives, surtout s'ils sont spécialisés dans l'un des sports préférés des Français : foot, tennis, équitation, judo, handball ou basketball. Les clubs recrutent plusieurs milliers d'animateurs et de moniteurs par an, souvent à temps partiel. Les clubs de vacances, le milieu hospitalier, les maisons de retraite et les entreprises représentent des gisements d'emplois, à condition d'être mobile.

Être en règle

Pour exercer légalement une activité rémunérée, l'éducateur doit demander sa carte professionnelle, renouvelable tous les 5 ans, auprès de la DRAJES (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports). Par ailleurs, le diplôme et l'honorabilité (ne pas avoir été condamné pour tout crime ou certains délits) sont les deux autres conditions pour pouvoir exercer ce métier.

Prévoir une reconversion

En passant un DEJEPS ou DESJEPS, l'éducateur peut viser un poste d'entraîneur ou s'orienter vers l'encadrement ou la gestion de structure. Ce métier étant exigeant sur le plan physique, il peut aussi se reconvertir dans le commerce, le tourisme, l'organisation d'événements... Il peut également, sur concours, accéder à d'autres postes au sein des collectivités territoriales ou de l'État : directeur d'équipement sportif, professeur de sport, inspecteur de la Jeunesse et des Sports... Il peut aussi ouvrir sa salle.

OÙ L'EXERCER

Associations et clubs

Au sein des secteurs associatif et privé (salles de sport, clubs sportifs, centres de vacances...), les emplois d'éducateurs sportifs sont souvent saisonniers ou à temps partiel. Les horaires s'adaptent à la disponibilité des pratiquants ou de la clientèle (pauses de mi-journée, soirées, week-ends, congés...). Certaines disciplines (ski, randonnée, voile...) se pratiquent surtout de façon saisonnière. En club, des déplacements sont à prévoir (compétitions, championnats, manifestations...).

Dans les communes

Recrutés sur concours, les Etaps (éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives) sont employés par une commune ou une collectivité. Ils travaillent avec les professeurs des écoles en matière d'éducation physique et sportive. Dans le cadre périscolaire et durant les congés, ils encadrent les stages d'animation sportive proposés par les communes qui les mettent parfois à la disposition de clubs locaux.

Plusieurs cordes à son arc

Pour compléter ses revenus, l'éducateur sportif peut cumuler plusieurs emplois, parfois sous différents statuts : salarié d'un ou plusieurs clubs, vacataire pour une collectivité, indépendant... Il peut également exercer une autre activité professionnelle comme le commerce du sport où ses connaissances sont appréciées.

LES ÉTUDES

Le BPJEPS (brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport) qui existe dans 25 spécialités différentes est le diplôme de référence dans la profession. Dans certaines disciplines, le DEJEPS (diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport) spécialité perfectionnement sportif et le DESJEPS (diplôme d'État supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport) sont nécessaires.

Depuis l'année 2021, plusieurs spécialités de bacs pros permettent de suivre une unité professionnelle facultative secteur sportif (UF2S). Ainsi ces bacheliers valident automatiquement certaines unités capitalisables des BP JEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) qui leur permettent de poursuivre en CS (certificat de spécialisation) Animation-gestion de projets dans le secteur sportif ou en CS encadrement secteur sportif et ses 4 options (activités aquatiques et de la natation, activités de la forme - Cours collectifs, activités de la forme - Haltérophilie, musculation et activités physiques pour tous) .

Le concours d'Etaps (éducateur territorial des activités physiques et sportives) exige un diplôme sportif au moins de niveau bac (BPJEPS). La licence Staps (sciences et techniques des activités physiques et sportives) s'avère un bon passeport pour ces emplois.

À noter : aucun pré-requis scolaire n'est exigé pour passer les BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS, mais les candidats doivent passer des tests de sélection organisés par chaque organisme de formation.

Bac ou équivalent	Durée standard	En Grand Est
BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités de la forme option cours collectifs	1 an	Dans 24 établissements
BPJEPS spécialité éducateur sportif mention multi-activités physiques ou sportives pour tous	1 an	Dans 20 établissements
BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités	1 an	Dans 8 établissements

Bac ou équivalent	Durée standard	En Grand Est
du vélo		
BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités de la forme option haltérophilie, musculation	1 an	Dans 3 établissements
Bac + 1 ou 2	Durée standard	En France
CS (ex MC) animation-gestion de projets dans le secteur sportif (AG2S)	1 an	Dans 62 établissements
CS (ex MC) encadrement secteur sportif option activités physiques pour tous (E2S)	1 an	Dans 26 établissements
CS (ex MC) encadrement secteur sportif option activités aquatiques et de la natation (E2S)	1 an	Dans 2 établissements
CS (ex MC) encadrement secteur sportif option activités de la forme - haltérophilie, musculation (E2S)	1 an	Dans 2 établissements
CS (ex MC) encadrement secteur sportif option activités de la forme - cours collectifs (E2S)	1 an	Dans 1 établissement
DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention rugby à XV	2 ans	Dans 14 établissements
DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention basket-ball	2 ans	Dans 5 établissements
DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention badminton	2 ans	Dans 4 établissements
DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention activités de plongée subaquatique	2 ans	Dans 3 établissements
DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention canyoning	2 ans	Dans 3 établissements
DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention tennis	2 ans	Dans 2 établissements
DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention voile	2 ans	Dans 2 établissements
Bac + 3	Durée standard	En France
Licence pro mention métiers de la forme	1 an	Dans 12 établissements
Licence pro mention intervention sociale : développement social et médiation par le sport	1 an	Dans 3 établissements
DESJEPS spécialité performance sportive mention tennis	2 ans	Dans 3 établissements

Bac + 3	Durée standard	En France
DESJEPS spécialité performance sportive mention aviron et disciplines associées	2 ans	Dans 1 établissement

Sources : Onisep 05.2025 ©Christian Viereck-Stock.adobe.com